

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 20 février 2006 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Jean-Robert Fortin, conseiller

2939-200206 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

CORRESPONDANCE

- . **MRC CÔTE DE BEAUPRÉ**
 - . Procès-verbal du 1er février 2006
- . **FONDATION DE L'HÔPITAL SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**
 - . Tournoi de golf 2006

2940-200206 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser 4 personnes à participer au Tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré, le 26 mai 2006, au Club de Golf Le Grand Vallon, au coût de 1 000,00 \$ (équipe VIP), d'autoriser les membres du Conseil à participer au souper au coût de 50,00 \$ par personne et d'autoriser le remboursement des frais inhérents.

- . **TECHNISOL**
 - . Offre de services professionnels
- . **FESTIVAL ARTS ET REFLETS**
 - . Campagne de financement

2941-200206 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de verser la somme de 250,00 \$ à titre d'aide financière.

- . **MONT STE-ANNE**
 - . Soirée VIP pour la Fondation Marie-Hélène Prémont

2942-200206 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire à participer à cette soirée qui se tiendra le 14 mars au coût de 100,00 \$ et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

- . **FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES**
 - . Tournoi de golf le 2 juin 2006

2943-200206 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser quatre (4) personnes de la Ville à participer à l'Omnium de golf du Festival de l'Oie des Neiges, le 2 juin 2006, au Club de golf Le Montmorency, au coût de 440,00\$ et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

- . **VILLE DE CHÂTEAU-RICHER**
 - . Demande de raccordement aux égouts
- . **LETTRE DE M. J.A-RAYMOND DUPONT**
 - . Rémunération des élus
- . **LETTRE DE M. DENIS PARADIS**
 - . Problème d'égouts rue Chanoine Boucher
- . **CAISSE POPULAIRE MONT STE-ANNE**
 - . Relocalisation de la Caisse de Beupré
- . **ÉCOLE DES BEAUX-PRÉS**
 - . Réception étudiants de Vancouver

RAPPORTS

- C.C.U.
- . Procès-verbal du 15 février 2006
 - . Rapport des permis Janvier 2006
 - . Rapport budgétaire Janvier 2006

2944-200206 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2006**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2006.

2945-200206 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

- . Numéros 600188 à 600190 10 905,75 \$

2946-200206 **ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NO 1051-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le second projet du Règlement No 1051-1 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 967 pour créer une nouvelle zone à même la zone 34-H et à l'intérieur de cette dernière, créer deux (2) secteurs de zones et spécifier les usages et les normes de lotissement et d'implantation et modifier la marge de recul arrière dans la zone 3-H.* »

2947-200206 **ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NO 1053**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le second projet du Règlement No 1053 intitulé « *Règlement relatif aux usages conditionnels.* »

2948-200206 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1054**

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement d'adopter le Règlement No 1054 intitulé « *Règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes.* »

2949-200206 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NO 1055**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le premier projet du Règlement No 1055 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour : - ajouter des usages spécifiques dans la zone 50-C; - créer deux (2) secteurs de zones dans la zone 50-C et spécifier les normes de lotissement et d'implantation pour chacun des secteurs de zones; et ajouter des usages résidentiels dans la zone 30-H.* »

2950-200206 **PROJET DE LOTISSEMENT RUE ST-ÉMILE**

ATTENDU que M. Michel Boivin a déposé un plan projet de lotissement tel que demandé par le Comité consultatif d'urbanisme le 13 décembre 2005 pour le secteur de la rue St-Émile;

ATTENDU que les membres du comité sont d'avis que le projet consolidera un secteur inachevé et qu'il est conforme au règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'accepter le projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Michel Robitaille en date du 7 février 2006, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

2951-200206 **MTQ - AVENANT #1 AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT NO 3972-05-4413 (LAMPADAIRES)**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer l'avenant #1 au contrat de déneigement relatif au déneigement de la Route 360 (No 3972-05-4413).

2952-200206 **MICHEL BOUCHARD – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU que M. Bouchard désire agrandir son bâtiment sis au 149 rue St-Louis et qu'il demande une dérogation mineure pour que la marge de recul latérale du côté sud soit de 0 au lieu de 2 mètres;

ATTENDU que les membres du comité sont d'avis que l'agrandissement peut s'effectuer en façade;

ATTENDU qu'il est demandé à M. Bouchard d'acquérir une partie de terrain (côté stationnement de la boucherie du Village) pour réaliser son projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

2953-200206 **PROJET DE CONSTRUCTION – RUE DE L'ÉRABLIÈRE**

ATTENDU que M. Alain Thomassin a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une habitation unifamiliale dans la rue de l'Érablière;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 999, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que le comité a procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 999;

ATTENDU que les membres du Comité sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères contenus dans le règlement numéro 999;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'accepter le projet de construction de M. Alain Thomassin, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

2954-200206 **OUVERTURE ET ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LE CAMION DE SERVICE DE L'USINE**

Considérant l'appel d'offres du 9 février 2006 par voie d'invitation par la Ville;

Considérant les soumissions reçues de :

Cécil Bilodeau Autos Ltée	25 850,00 \$
Le Nouveau JD Dodge	23 038,00 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de confirmer l'achat du camion de service de l'usine auprès de « LE NOUVEAU J.D. DODGE » au montant de 23 038,00 \$ plus les taxes, représentant la plus basse soumission conforme au devis.

2955-200206 **EAU POTABLE**

ATTENDU que la Ville de Beaufort a soumis une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales en octobre 2001 dans le cadre du « Programme travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 (TICQ) » pour la mise aux normes de l'eau potable;

ATTENDU que la Ville de Beaufort a remis à jour cette demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales en juillet 2004;

ATTENDU que cette demande d'aide financière a été transférée par la suite du « *Programme travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 (TICQ)* » au « *Programme Québec-Municipalités* »;

ATTENDU que la Ville de Beaufort est dans l'obligation de mettre aux normes ses installations d'eau potable en vertu du « *Règlement sur la qualité de l'eau potable (c.Q-2, r.18.1.1)* »;

ATTENDU que la Ville de Beaufort a été ciblée par le MDDEP dans la liste des municipalités devant solutionner son problème d'eau potable puisqu'elle s'approvisionne en eau de surface;

ATTENDU que la Ville de Beaufort a défrayé depuis l'an 2000 jusqu'en date du 18 juillet 2005, une somme approximative de 241 000 \$ pour différentes analyses techniques demandées par le Ministère, afin entre autres, de préciser de façon le plus juste possible, les coûts du projet en réalisant les plans et devis préliminaires jusqu'à un avancement de 25%;

ATTENDU que la Ville de Beaufort subira une perte d'environ 120 000 \$ si elle devait être dirigée vers un autre programme d'aide financière car les frais encourus antérieurs au 18 juillet 2005 ne seront pas admissibles;

ATTENDU que la Ville de Beaufort est dans l'attente d'une réponse de promesse de subvention depuis plusieurs années et plus précisément depuis plus de trois (3) mois suite au dépôt de l'étude préliminaire;

ATTENDU que la Ville de Beaufort craint que si elle ne reçoit pas de réponse rapidement à sa demande de subvention, les fonds disponibles dans le « *Programme Québec-Municipalité* » seront épuisés et qu'elle devra recommencer les démarches dans un autre programme avec tous les inconvénients que cela comporte;

ATTENDU que la Ville de Beaufort désire une confirmation de la promesse de subvention le plus rapidement possible afin d'être en mesure de respecter la date cible du 28 juin 2008 mentionnée dans le « *Règlement sur la qualité de l'eau potable* ».

ATTENDU que la Ville de Beaufort verra son échéancier prévu, grandement modifié voire même impossible à réaliser pour le 28 juin 2008 si elle n'obtient pas une confirmation de promesse de subvention rapidement;

ATTENDU que la Ville de Beaufort, en vue de respecter cet échéancier, a déjà amorcé les démarches pour le règlement d'emprunt devant couvrir les dépenses du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de mandater M. Henri Cloutier, maire pour rencontrer, dans les plus brefs délais, madame Nathalie Normandeau, Ministre des Affaires municipales et des Régions afin de concrétiser la demande d'aide financière et qu'une copie de cette résolution sera transmise à monsieur Raymond Bernier, député de Montmorency, monsieur Rosaire Bertrand, député de Charlevoix et monsieur Marcel Faucher, ingénieur de BPR inc.

2956-200206 **PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'adhérer au programme d'économie d'eau potable au coût de 369,00 \$ plus les taxes applicables.

2957-200206 **FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de mettre à la disposition du Festival de l'Oie des Neiges la grande salle du Centre Communautaire, et ce gratuitement, pour le brunch du 7 mai 2006.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura présentation à une séance ultérieure du Règlement No 1052 modifiant le règlement numéro 999 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972 pour : modifier le critère 3) de l'article 4.9.3 du P.I.A.-9 afin que le toit d'un bâtiment d'habitation communautaire (He) puisse être plat avec dispense de faire la lecture dudit règlement.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura présentation à une séance ultérieure du Règlement No 1056 décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, de terrains à des fins industrielles et prévoyant l'appropriation des deniers nécessaires à cette fin.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

Les sujets traités sont :

- Dénégement

2958-200206 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20h50.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe